

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 DECEMBRE 2012**

Délibération  
n° 2012.12.165.B

**Réflexion sur le  
traitement des  
ordures ménagères  
résiduelles (OMr) -  
Etudes de faisabilité  
d'injection de  
biométhane sur les  
réseaux GrDF :  
groupement de  
commandes avec  
CALITOM**

**LE SIX DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2012**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Michel BRONCY, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 DECEMBRE 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.12.165.B**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**REFLEXION SUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) -  
ETUDES DE FAISABILITE D'INJECTION DE BIOMETHANE SUR LES RESEAUX GRDF :  
GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CALITOM**

Depuis plusieurs mois, le GrandAngoulême et Calitom mènent une réflexion sur l'avenir du traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) en Charente.

Lors d'une réunion le 7 juin 2012, la société GrDF a proposé de réaliser une ou plusieurs études de faisabilité d'injection de biométhane dans le réseau de distribution. Deux ou trois zones de consommation sur le GrandAngoulême seraient susceptibles d'accueillir un site de traitement et de faire l'objet d'une injection.

Le coût élémentaire d'une étude de faisabilité s'élève à 3 269,88 € TTC.

Une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie avec CALITOM. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. Elle désigne le GrandAngoulême comme coordonnateur.

Conformément à l'article 8-VII-2° du code des marchés publics, le coordonnateur sera chargé de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement. Les coûts seront pris en charge à 50 % par CALITOM et à 50 % par le GrandAngoulême.

La consultation sera passée sous forme de procédure adaptée en application des articles 28 et 35 II 8° du code des marchés publics, qui ne nécessite pas la réunion d'une commission d'appel d'offres.

Vu l'avis favorable de la commission environnement cadre de vie construction du 17 septembre 2012,

Vu l'avis favorable du bureau syndical de Calitom du 4 octobre 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le lancement de trois études de faisabilité d'injection de biométhane, selon le catalogue des prestations de GrDF (extrait joint en annexe), le ciblage des zones qui sera réalisé en concertation avec les membres du comité de réflexion pour un coût total de 9 809,64 € TTC.

**D'APPROUVER** les engagements du GrandAngoulême précisés dans la convention constitutive du groupement de commandes présentée ci-dessus.

**D'APPROUVER** le choix du GrandAngoulême comme coordonnateur du groupement.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre le GrandAngoulême et CALITOM pour les études de faisabilité d'injection de biométhane dans le réseau de distribution, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette demande.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>12 décembre 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>12 décembre 2012</b>